



Avis d'Appel Public à la concurrence
REFECTION ET CREATION DE SIGNALISATION HORIZONTALE
MARCHE 18.T.01

Identification de l'organisme qui passe le marché : M. Michel PRONESTI, Maire, COMMUNE D'ARAMON, Place Pierre RAMEL Hôtel de Ville, 30390 Aramon

Procédure de passation : Procédure Adaptée selon l'article 27 du CMP.

Objet du marché de Travaux : Accord-cadre à bons de commandes pour des travaux relatifs à la réfection et à la réalisation de marquage au sol.

Nombre de lots : Lot unique

Variantes : les variantes ne sont pas autorisées.

Montant maximum des commandes : 29 000 € HT / an

Durée du marché : Le marché est conclu pour une durée de douze (12) mois soit un (1) an. Le marché peut être reconduit deux (2) fois par reconduction expresse de la personne publique. La durée totale du marché ne pourra être supérieure à trente-six (36) mois.

Jugement des offres : Le jugement des offres techniques et financières sera effectué dans les conditions prévues au Règlement de consultation avec la pondération suivante :

Prix : 50 points

Valeur Technique : 50 points

Date limite de remise des offres : Mardi 11/09/2018 à 09h00

Renseignements Administratifs : Service Financier – Marie FERAUD (04 66 57 38 06 – secrétariat).

Renseignements techniques : Services Techniques – M. BEAUMEL Bruno (04 66 57 38 92- secrétariat)

Retrait des dossiers : Le Dossier de Consultation des Entreprises est téléchargeable aux adresses suivantes :

<http://cc-pontdugard.e-marchespublics.com/> ou

<http://aramon.fr>